

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Bureau communautaire du 11 juin 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n °B 11.06.2024-01

CYCLE DE L'EAU

OBJET – Procédure Adaptée – Construction d'une nouvelle station d'épuration à Boussay d'une capacité de 3100 EH

Nombre de membres :

☞ En exercice : 15
☞ Présents : 12
☞ Représentés : 1
☞ Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à seize heures, les membres du Bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle sèvre au siège de la communauté d'agglomération à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU – Président.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU
BOUSSAY	
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE
CLISSON	
GETIGNE	M. François GUILLOT
GORGES	M. Didier MEYER
HAUTE-GOULAINÉ	M. Fabrice CUCHOT
LA HAYE-FOUASSIERE	
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE
VIELLEVIGNE	Mme Nelly SORIN

Absents excusés et représentés :

BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration à Séverine JOLY-PIVETEAU

Absents excusés :

CLISSON M. Xavier BONNET
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE

Date de la convocation :

5 juin 2024

Secrétaire de séance :

Mme Danièle GADAIS

Décision n °B 11.06.2024-01

CYCLE DE L'EAU

OBJET – Procédure Adaptée – Construction d'une nouvelle station d'épuration à Boussay d'une capacité de 3100 EH

Rapporteur : M. Denis THIBAUD – Vice-Président délégué au cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Clisson Sèvre et Maine Agglo a lancé un marché public de travaux ayant pour objet la construction d'une station d'épuration à Boussay.

Dans le cadre de la consultation, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication du BOAMP le 22 février 2024 (référence BOAMP n°4055992). Le DCE a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo www.marches-securises.fr le même jour.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 19 avril 2024 à 12h00, sur la plateforme <http://www.marches-securises.fr>

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée ouverte en application des articles L2123-1 et R2123-1-1°, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique, pour l'attribution de marchés de travaux.

Le marché n'est pas alloti. Le non-allotissement se justifie en raison de la complexité technique de l'opération notamment au stade des études d'exécution.

3 plis sont parvenus avant les date et heure limites de réception sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>, en réponse à la consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre NTE – Nouvelles Technologies Environnementales, le pouvoir adjudicateur a décidé, suite à la réunion de la commission d'attribution en date du 28 mai 2024, de suivre les conclusions de la notation issue de la procédure en retenant :

→ L'offre de base du groupement d'entreprises composé comme suit, pour un montant global et forfaitaire de 1 797 000,00 € HT :

- SAUR : 11 chemin de Bretagne - 92130 Issy Les Moulineaux (mandataire du groupement)
- PVE (génie civil) : ZI du Pont de St Philbert - 85290 Mortagne sur Sèvre (co-traitant)
- SOCOVAL (maçonnerie) : 8 rue de la Grande Perrière - ZI les Dorices - 44330 Vallet (co-traitant)
- LVI TP (VRD) : Z7 rue Saint Exupéry - 85600 Montaigu (co-traitant)
- MOINARD ENERGIE (électricité) : 12 rue des Marquis - PA des Marchés de Bretagne - 85600 Montaigu (co-traitant)
- ANCRAGE (architecte) : 1 rue de L'Ile Boëdic - 56610 Arradon (co-traitant)

DECISION

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1-1°, R2123-4 et R2123-5,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU le rapport d'analyse des offres approuvé par la commission d'attribution du 28 mai 2024,

CONSIDERANT que l'offre du groupement d'entreprises citées ci-dessus apparait comme l'offre économiquement la plus avantageuse,



Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la conclusion d'un contrat avec le groupement d'entreprises mentionnées ci-dessus, et dans les conditions mentionnées ci-dessus, pour les travaux de construction d'une station d'épuration à Boussay.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit marché avec le groupement précité.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#